



Rapport du maire JUIN 2020

Chères concitoyennes, Chers concitoyens,

Tel que le stipule l'article 176.2.2 du Code municipal : « *Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil.* »

Il me fait plaisir de vous soumettre mon rapport sur la SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD pour l'année 2019.

Tout au long de l'année, les membres du Conseil municipal, appuyés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélanie Dagenais, n'ont pas ménagé les efforts afin que notre administration garde le cap sur les priorités fixées : offrir les meilleurs services aux citoyennes et aux citoyens et ce au moindre coût.

Je profite de l'occasion pour remercier, en votre nom et en mon nom personnel, toutes celles et tous ceux qui, par leur travail rémunéré ou bénévole, ont mis l'épaule à la roue afin que notre municipalité progresse. J'adresse un merci particulier à nos dévoués employés : mesdames Mélanie Dagenais, directrice générale, secrétaire-trésorière et agente de développement rural, Nancy Hudon, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, ainsi qu'à messieurs Jean-François Lessard, inspecteur municipal, Robert Carier et Patrice Lapointe, employés de voirie. Nous devons être fiers du travail accompli à ce jour.

Rapport financier

En 2019, nos revenus réalisés se sont élevés à 867 618 \$ (budgétés à 765 531 \$), alors que nos dépenses réalisées se chiffraient à 836 335 \$ (budgétées à 765 531 \$); ceci nous donne un excédent d'exercice de 31 283 \$. Après conciliation à des fins fiscales, notre année financière s'est donc terminée avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 35 496 \$. L'écart entre les montants budgétés et ceux réalisés s'explique

par la réalisation de différents projets financés en partie par le Fonds de développement local et régional et par le programme TECQ (taxe sur l'essence et contribution du Québec).

Pour 2019, nos actifs financiers étaient de 236 590 \$ alors que nos passifs s'élevaient à 128 859 \$, ce qui donne des actifs financiers nets de 107 731 \$. Nos actifs non financiers étant de 1 760 733 \$, nous avons, pour 2019, un excédent accumulé de 1 868 464 \$.

Notre endettement total net à long terme s'élevait à 62 269 \$. Avec une dette nette de proximité par habitant d'environ 62 \$, et en ajoutant notre part de la dette d'agglomération (136 276 \$), on arrive à une dette par habitant d'environ 198 \$ alors que la moyenne provinciale est de l'ordre de 2 500 \$. On peut affirmer que notre situation financière est excellente.

Dans le rapport de notre vérificateur externe on peut lire : « À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lac-Édouard au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Rémunération et allocation des membres du Conseil

Comme prévu à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, je dois également inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses de chaque membre du conseil.

En 2019, la rémunération annuelle de base du maire fut de 4 159 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 2 079 \$, pour un salaire total de 6 238 \$. Les conseillers ont reçu une rémunération annuelle de base de 1 386 \$ à laquelle s'ajoutait une allocation de dépenses de 693 \$, pour un salaire total de 2 079 \$. Cependant, le maire a

renoncé à sa rémunération de base ainsi qu'à son allocation de dépenses. Les frais de déplacement du maire lui ont été remboursés lorsque celui-ci s'est déplacé à l'extérieur du territoire de la municipalité.

Le salaire des élus municipaux des petites et moyennes municipalités ne reflétant en rien l'ampleur de la tâche et des responsabilités qui y sont rattachées, il est à prévoir que dans un proche avenir, la rémunération totale des élus devra être revue à la hausse.

Indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours

À moins d'imprévus majeurs, nous prévoyons terminer le présent exercice financier en équilibre budgétaire. De ce fait, nous continuerons à suivre attentivement nos opérations et à exercer un contrôle très rigoureux sur les dépenses projetées.

En terminant, je veux remercier chaleureusement les autres membres du Conseil, ainsi que toutes celles et tous ceux qui oeuvrent bénévolement. Sans eux, notre municipalité n'aurait pas progressé autant.

Au plaisir de se rencontrer,

Larry Bernier, agronome
Maire de Lac-Édouard